

**Arrêté n° AG-31-2024 portant prolongation d'inscription, sur la liste d'aptitude des concours externe sur titres, interne, et troisième concours avec épreuves d'Animateur Territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, session 2019.**

**Le Président du Centre de Gestion de l'Indre,**

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'Etat et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment **son article 6,**

Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment **son article 8,**

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010 - 329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,

Vu l'arrêté du 8 juillet 2011 fixant le programme des épreuves du concours interne et du troisième concours pour le recrutement des animateurs territoriaux principaux de 2e classe,

Vu le décret n° 2012-1146 du 11 octobre 2012 modifiant diverses dispositions relatives à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le recensement des postes à ouvrir aux concours et examens en 2019, effectué auprès des collectivités territoriales du département de l'Indre en 2018,

Vu les demandes de conventionnement des Centres Interdépartementaux de Gestion de la Petite et de la Grande Couronne et des Centres de Gestion de Seine-et-Marne, du Cher, de l'Eure et Loire, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret,

Vu l'arrêté n° 13-2019 du 7 janvier 2019 portant ouverture au titre de l'année 2019 des concours externe sur titres, interne et 3ème concours avec épreuves d'Animateur Territorial principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n° 51-2019 du 27 février 2019 modifiant le nombre de postes au titre de l'année 2019 des concours susvisés,

Vu l'arrêté n° 19.06.007 du Centre National de la Fonction Publique Territoriale désignant son représentant conformément à l'article 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée,

Vu l'arrêté 93-2019 du 11 juin 2019 portant formation du jury des concours susvisés,

Vu l'arrêté n° 110-2019 fixant le lieu d'organisation des épreuves d'admissibilité des concours externe sur titres, interne et troisième concours d'animateur territorial principal 2ème classe, session 2019,

Vu l'arrêté n° 111-2019 du 17 juillet 2019 portant désignation des correcteurs des épreuves d'admissibilité des concours susvisés,

Vu l'arrêté n° 118-2019 du 3 septembre 2019 fixant la liste des candidats admis, ou admis sous réserve, à concourir aux concours susmentionnés,

Vu l'arrêté n° 139-2019 du 15 novembre 2019 fixant la liste des candidats admissibles aux concours externe sur titres, interne et troisième concours d'animateur territorial principal 2ème classe, session 2019,

Vu l'arrêté n° 140 - 2019 du 15 novembre 2019 complétant l'arrêté n° 93 - 2019 du 11 juin 2019 portant formation du jury des concours externe sur titres, interne et troisième concours d'animateur territorial principal 2ème classe, session 2019,

Vu l'arrêté n° 151-2019 du 4 décembre 2019 désignant un examinateur supplémentaire pour l'épreuve d'admission des concours susmentionnés,

Vu la réunion du jury du 14 janvier 2020 arrêtant la liste définitive des candidats admis aux concours susmentionnés, suite à l'épreuve d'admission qui s'est déroulée du 7 au 9 janvier 2020 dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Indre, 21 rue bourdillon, 36000 CHATEAUROUX,

Vu l'arrêté n° AG-06-2020 fixant la liste d'aptitude des concours externe sur titres, interne et troisième concours d'animateur territorial principal 2ème classe, session 2019,

Vu l'arrêté n° AG-13-2021 du 3 février 2021 portant renouvellement d'inscription, pour une deuxième année, de la liste d'aptitude des concours externe sur titres, interne, et troisième concours avec épreuves d'Animateur Territorial principal 2ème classe, session 2019,

Vu l'arrêté n° AG-10-2022 du 1er février 2022 portant renouvellement d'inscription, pour une troisième année, de la liste d'aptitude des concours externe sur titres, interne, et troisième concours avec épreuves d'Animateur Territorial principal 2ème classe, session 2019,

Vu l'arrêté n° AG-28-2023 du 12 avril 2023 portant renouvellement d'inscription, pour une quatrième année, de la liste d'aptitude des concours externe sur titres, interne, et troisième concours avec épreuves d'Animateur Territorial principal 2ème classe, session 2019.

### **ARRETE :**

#### **Article 1er :**

Sont inscrits **jusqu'au 13 avril 2025** sur la liste d'aptitude, en prolongation liée au contexte épidémique, les lauréats suivants :

<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
Anissa	ARCE VILLAR
Fabrice	DUPONT
Emeline	MALANGE
Arnaud	VAUTRIN

#### **Article 2 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Indre pour contrôle de légalité, ampliation sera publiée sur le site internet du Centre de Gestion de l'Indre.

#### **Article 3 :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Châteauroux, le 7 mai 2024.

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE L'INDRE  
Pour le Président et par délégation,



Danielle DUPRÉ-SÉGOT  
Vice-Présidente

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le 27/05/2024



ID : 036-283600138-20240507-AG\_31\_2024-AR

